

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-027

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 19

Votants : 19 + 1 pouvoir

Date de convocation : 10/03/2025

Date d'affichage : 10/03/2025

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémi - RIZZON Bruno - RICO PEREZ José - MICHELLAND Bruno - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés :

Mr GACHET Roger et Mmes GENON Marie - JALLIFIER VERNE Christelle (pouvoir à GAZET Véronique)

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : Echange parcellaire « Le Chaix » commune déléguée de Randens

Monsieur le Maire expose aux conseillers présents l'utilité de procéder à un échange de terrains à titre gratuit entre la commune de Val-d'Arc et Monsieur BOTHOA Jeremy et Madame AGARD Sophie.

Cet échange permettrait de désenclaver les parcelles cadastrées section A214 à A226 au lieu-dit « Le Chaix » sur la commune déléguée de Randens, l'accès de ces parcelles n'étant plus accessible par le chemin rural.

Une partie de cet ancien chemin qui jouxte leur propriété serait cédé par la commune à Mr BOTHOA et Mme AGARD.

Il est proposé l'échange ci-dessous :

- Cession par la commune de Val-d'Arc de la parcelle N°A1650 à Monsieur BOTHOA et Madame AGARD d'une surface totale de 61 m².
- Cession par Monsieur BOTHOA et Madame AGARD de la parcelle N°A1649 à la commune de VAL-D'ARC d'une surface totale de 52 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE qu'un échange de terrains à titre gratuit soit opéré entre la commune de VAL-D'ARC et Monsieur BOTHOA et Madame AGARD.
- DECIDE de céder à Monsieur BOTHOA et Madame AGARD 61m² de l'ancien chemin rural cadastré A I650 en échange de 52 m² de la parcelle cadastrée A1649 au lieu-dit « Le Chaix » à Randens 73220 VAL-D'ARC.
- DIT que les frais d'actes sont pris en charge par Monsieur BOTHOA et Madame AGARD.
- AUTORISE Monsieur le Maire de VAL-D'ARC à signer l'acte d'échange et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Denis RICHARD

Monsieur le Maire
Hervé GENON

